

16. XI. 43

B. 55.45. 25.

B.41.210.12. JS.

Par note verbale du 25 octobre, le Département Politique Fédéral a déjà donné à la Légation de Sa Majesté Britannique quelques renseignements au sujet du nombre des réfugiés qui ont trouvé asile en Suisse. Il a présentement l'honneur de répondre aux questions que la Légation a bien voulu lui poser touchant les soucis et les charges que cet afflux de réfugiés impose à la Confédération.

La venue de quantités toujours plus grandes de réfugiés fuyant le parti belligérant qui tient en son pouvoir la totalité des régions avoisinant la Suisse place cette dernière dans une situation de plus en plus exposée. Cas échéant, son territoire exigu n'offrirait plus à ces fugitifs qu'un refuge très précaire. C'est une grande responsabilité qu'elle assume en les accueillant. La préoccupation première du Conseil Fédéral, quant à l'oeuvre charitable qu'il tient à honneur de poursuivre, consiste donc à maintenir strictement la neutralité du pays et à savoir cette neutralité respectée par les Nations en guerre, selon les assurances qu'elles ont bien voulu donner à cet égard, en évitant avec soin tous les incidents qui pourraient la compromettre aux yeux des uns ou des autres.

La présence en Suisse d'un grand nombre de réfugiés incertains de l'avenir constitue, d'autre part, un élément instable et, dans sa majorité, manifestement inassimilable. Tous savent que la Suisse ne peut leur donner qu'un asile temporaire en attendant d'être rapatriés dans leurs lieux d'origine ou d'émigrer vers des contrées où ils pourront se créer à nouveau un foyer. Il serait d'un très grand prix pour les réfugiés eux-mêmes comme pour les Autorités suisses d'avoir la certitude qu'aussitôt que les circonstances le permettront, le Gouvernement de Sa Majesté prêtera son concours pour assurer leur départ.

A la Légation de Sa Majesté Britannique,

BERNE.

Dodis





En attendant que tel puisse être le cas, les Autorités suisses ne sont pas sans inquiétude quant aux moyens propres à maintenir dans l'ordre et la tranquillité ces éléments déracinés. Si vigilante qu'elle puisse être, une surveillance policière ne saurait suffire à la longue. La façon la plus efficace de lutter contre leur démoralisation est de les occuper et de leur fournir du travail. Mais il n'est possible de créer pour les réfugiés des occasions de travail qu'aussi longtemps que la population stable n'est pas obligée de chômer. Si la main-d'oeuvre autochtone devait être employée à des travaux d'utilité publique - mesure qui s'imposerait pour réduire le chômage - les réfugiés cesseraient d'y pouvoir être affectés. Or le degré d'occupation de l'industrie suisse dépend de ses possibilités d'importation et d'exportation. Une diminution des échanges, en causant du chômage, entraînerait promptement de profondes répercussions sur le problème toujours plus grave que posent à la Suisse l'accueil et l'entretien des réfugiés. Le Conseil Fédéral saurait gré au Gouvernement de Sa Majesté de consentir à prêter la plus bienveillante attention à cet aspect de la question, dont l'importance dépasse moralement et pratiquement celle qu'il y a lieu de donner aux charges matérielles qu'entraîne l'entretien des réfugiés.

Certes, ces charges ne sont point négligeables. Abstraction faite des dons en argent (plus de 12 millions et demi de francs suisses) et en nature (vêtements, etc., denrées alimentaires, mise à disposition de locaux et terrains, entretien de réfugiés chez des particuliers ou institutions diverses) fournis par la population suisse, les dépenses et avances effectuées jusqu'ici par les Autorités suisses en faveur des réfugiés et internés dépassent largement une centaine de millions. Elles augmentent journallement à un rythme accéléré. Chaque mois, ce sont de nouveaux millions qui s'ajoutent aux précédents. Pour peu que cette situation se prolonge et se développe encore, des facilités d'ordre financier seront certainement nécessaires.

Pour procurer des vêtements chauds, du linge de corps et des couvertures à près de 63.000 réfugiés dont



30.000 arrivés, dans l'espace de quelques semaines, dans un état de dénuement complet, il a fallu, non seulement puiser dans des stocks destinés à l'assistance de la population suisse, mais même dans ceux de l'Armée. Ce surcroît de population pèse en outre de plus en plus sur les approvisionnements en vivres. Il serait indispensable de reconstituer des réserves qui s'avèrent fort limitées au début de la cinquième année du conflit mondial. Le Conseil Fédéral se plaît à penser que - cas échéant - les achats supplémentaires qu'il devrait faire dans ce but lui seront rendus possibles et que le Gouvernement de Sa Majesté examinera avec bienveillance les demandes d'autorisation d'acquérir et de transporter qu'il serait amené à présenter pour la remise en état des stocks tant dans le domaine des textiles que dans celui de l'alimentation.

Le Département Politique saisit cette occasion pour renouveler à la Légation de Sa Majesté l'assurance de sa haute considération.

Berne, le 16 novembre 1943.